PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CONFÉRENCE

LE LANCEUR D'ALTERTE : UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

28 février 2020
Centre Panthéon - Amphi 4

Organisée par le COMJUS

Le Master 2 Communication juridique, Sociologie du droit et de la justice (COMJUS) organise sa conférence annuelle sur le thème des lanceurs d'alerte.

Cette conférence - débat sera l'occasion d'une part de mettre en lumière les forces, les faiblesses et les enjeux des régimes actuels de protection des lanceurs d'alerte et d'autre part, de favoriser l'expression d'une parole la plus large possible : ex-lanceurs d'alerte, juristes et praticiens.

Les conférenciers débattront tout d'abord de la question générale **de la notion et du statut du lanceur d'alerte** dans la société. Il s'agira de s'interroger sur les contours du personnage (ex. Quelle différence entre une leaker et un whistleblower ? Est-il un délateur ou justicier) ainsi que son rôle dans la société (En quoit est-il utile ? Quels intérêts sert-il ?) Les conférenciers aborderont ensuite le thème de **protection du lanceur d'alerte** en s'interrogeant par exemple sur les modalités de sa protection en France, l'apport de la directive du 16 avril 2019 va-t-elle dans le bon sens ou encore sur le rôle d'un avocat lorsqu'un lanceur d'alerte est mis en cause

Les conférenciers seront :

> Madame **Nicole Marie MEYER**, lanceuse d'alerte, experte auprès de Transparency International France et co-fondatrice de la Maison des Lanceurs d'alerte
> Maître **Hubert RIBERAU-GAYON**, avocat en droit social au sein du cabinet Factorhy associés
> Madame **Nathalie REHBY**, communicante chez Satellitis
> Monsieur **Jean-Philippe FOEGLE**, spécialiste de l'encadrement juridique des lanceurs d'alerte, coordinateur de la Maison des lanceurs d'alerte

La conférence a lieu le **vendredi 28 février 2020** à **18 heures** au Centre Panthéon en amphi 4.

L'entrée est ouverte à tous.